



CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

COMMISSION POLITIQUE ET REGULATION (CPR)

UPAP/CA/XLII/2024-Doc N°xxxxxxx et Annexes

Original : français

RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE ET REGULATION

Point n°13

1. Objet Rapport de la Commission Politique et Régulation	2. Références/paragraphes • Documents de travail ; • Echanges des participants ; • Recommandations de la Commission Politique et Régulation.
3. Décision attendue i) Formuler des observations et commentaires pertinent (es) ; ii) Examiner et adopter le rapport ; iii) Examiner et adopter les projets de recommandations, décisions et de résolutions de la Commission Politique et Régulation.	

I. INTRODUCTION	3
II. RAPPEL DU BUREAU DU GROUPE DE TRAVAIL	3
III. POINTS SAILLANTS DES DEBATS	3
IV. DEROULEMENT DES TRAVAUX.....	4
1. Allocutions liminaires.....	4
1.1.Allocution du Président de la commission	4
1.2.Allocution du Secrétariat général	5
2. Adoption du projet d'ordre du jour	5
3. L'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations adoptées par le Conseil d'administration au cours du cycle quadriennal 2021/2022-2024/2025.	6
4. L'état de mise en œuvre du plan d'action quadriennal 2021/2022-2024/2025 de la Commission Politique et Régulation	6
5. Présentation du rapport du Groupe de Travail sur l'Harmonisation des cadres Politiques et Juridiques	8
6. Présentation du rapport du Groupe de Travail sur le Renforcement de la Régulation	12
V. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION POLITIQUE ET REGULATION	17
VI. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION	17
VII.DIVERS	18
VIII.CLOTURE	18

I. INTRODUCTION

La Commission Politique et Régulation a tenu les 18 et 20 juin 2025 au siège de l'UPAP à Arusha, en République unie de Tanzanie, sa cinquième réunion du cycle quadriennal 2021/2022-2024/2025 sous la présidence du Kenya représenté par M. Matano Ndaró.

Ont participé à cette réunion de la Commission Politique et Régulation les Etats membres suivants : **Algérie, Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Eswatini, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Mozambique, Namibie, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tanzanie, Tchad et Zimbabwe.**

La liste des participants est jointe en annexe 1.

II. RAPPEL DU BUREAU DU GROUPE DE TRAVAIL

Le bureau de la Commission Politique et Régulation se compose comme suit :

- ✓ Président : **Kenya** ;
- ✓ 1er vice-président : **Sénégal** ;
- ✓ 2ème vice-président : **Algérie** ;
- ✓ Rapporteurs : **Malawi et Mali** ;
- ✓ Secrétariat : **Secrétariat général de l'UPAP.**

III. POINTS SAILLANTS DES DEBATS

Au cours de la cinquième session de la Commission Politique et Régulation, les participants ont échangé principalement sur **quatorze (14)** documents de travail y compris le projet d'ordre du jour. Les points saillants débattus au cours de cette session étaient les suivants :

- L'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations adoptées par le Conseil d'administration au cours du cycle quadriennal 2021/2022-2024/2025 ;
- L'état de mise en œuvre du programme d'activités quadriennal 2021/2022-2024/2025 de la Commission Politique et Régulation ;
- Les propositions d'amendement aux Actes de l'Union ;
- Les propositions d'amendement au Règlement du personnel de l'UPAP ;
- La proposition d'amendement au Règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- Les termes de références de l'équipe spéciale « Développement durable »
- Le rapport d'analyse des réponses au questionnaire sur la régulation postale en Afrique.

IV. DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de la Commission Politique et Régulation se sont déroulés conformément à l'ordre du jour adopté.

1. Allocutions liminaires

Le Secrétaire général de l'UPAP et le Président de la Commission Politique et Régulation ont, tour à tour, prononcé leurs allocutions d'ouverture.

1.1. Allocution du Président de la commission

Le Président de la Commission a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participants et s'est réjoui de la présence massive des membres à cette 5^{ème} session de la Commission avant de les féliciter pour les résultats engrangés lors des précédentes sessions de la Commission. Le Président a également exprimé ses sincères remerciements au Gouvernement de la République Unie de Tanzanie pour la qualité de l'accueil réservé aux participants depuis leur arrivée dans la ville d'Arusha.

Il a ensuite exprimé sa reconnaissance au Secrétariat général de l'UPAP pour la qualité des documents et les efforts consentis pour mettre à la disposition des membres de la Commission à temps utile les documents de travail.

En outre, parlant de la commission Politique et Régulation, le Président a rappelé ses attributions et dit être convaincu que lesdites attributions sont pleinement assumées et mises en œuvre et ce, en dépit des difficultés inhérentes à la non-adoption de la directive postale africaine et à l'insuffisance des documents et modèles reçus des Etats membres et Unions restreintes.

Enfin, le Président de la Commission Politique et Régulation est revenu sur l'ordre du jour et a souligné que cette session est chargée principalement d'examiner le rapport du groupe de travail sur l'harmonisation des cadres politiques et juridiques et celui du groupe de travail sur le renforcement de la régulation ainsi que leurs annexes.

A cet effet, il a rappelé qu'au cours de cette session, la Commission est appelée à se prononcer sur plusieurs documents importants dont les propositions d'amendement aux Actes de l'Union, au Règlement du personnel de l'UPAP, les termes de référence de l'équipe spéciale « Développement

durable » ainsi que les résultats de l'analyse des réponses au questionnaire sur la régulation postale.

Pour finir, le Président de la Commission Politique et Régulation a, compte tenu de la densité et du temps imparti à cette session, invité les membres à être précis et concis dans leurs interventions. Il a terminé en souhaitant aux participants de fructueuses délibérations.

1.2. Allocution du Secrétariat général

Dr. Sifundo Chief Moyo, Secrétaire général de l'UPAP a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participants et leur a exprimé toute sa gratitude pour avoir effectué le déplacement sur Arusha pour les travaux préparatoires à la 43^{ème} session ordinaire du Conseil d'administration.

Il a ensuite félicité les membres de la Commission pour le travail abattu tout au long de ce cycle quadriennal et salué le leadership des membres du bureau de la Commission. S'exprimant sur l'ordre du jour de la 5^{ème} session de la Commission Politique et Régulation, le Secrétaire général de l'UPAP, tout en reconnaissant le nombre important des documents de travail, s'est appesanti sur quelques points saillants de cette session à savoir les propositions d'amendement, les termes de références de l'équipe spéciale « Développement durable », les résultats de l'analyse du questionnaire sur la régulation postale ainsi que les documents relatifs à la Conférence et au forum des régulateurs postaux.

Il a aussi réaffirmé sa ferme conviction que lesdits documents seront examinés, comme à l'accoutumée, avec minutie et professionnalisme afin qu'il en ressorte des conclusions à la hauteur des attentes des Etats membres et de notre chère Union.

Enfin, le Secrétaire général a réitéré le soutien du Secrétariat général aux travaux de la Commission Politique et Régulation avant de souhaiter aux membres de la Commission de fructueux débats.

2. Adoption du projet d'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour a été présenté sous le document n° **UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025-Doc n°01**. Il a été adopté sans amendement. L'ordre du jour adopté est joint en **annexe 2**.

3. L'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations adoptées par le Conseil d'administration au cours du cycle quadriennal 2021/2022-2024/2025.

Le Secrétariat général de l'UPAP a présenté l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations sous le document **n°UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025-Doc n°02 et annexe**. Il est ressorti de cette présentation que le Conseil d'administration a, au cours de ce cycle quadriennal, adopté **sept (07)** résolutions, **deux (02)** recommandations et **une (01)** décision. Ainsi, sur un total de **dix (10)** instruments juridiques, **cinq (05)** ont été entièrement mis en œuvre, **deux (02)** partiellement mis en œuvre et **trois (03)** sont en cours de mise en œuvre.

Les résolutions et la décision en cours de mise en œuvre sont principalement liées tantôt à des activités à exécuter à des échéances ultérieures tantôt à la régulation postale, pour laquelle l'insuffisance d'informations et de documents n'a pas permis la réalisation des activités y afférentes.

Quant à la résolution et à la recommandation partiellement mises en œuvre, elles prévoient chacune **deux (02)** activités dont certaines sont en cours de réalisation. C'est le cas des activités suivantes prévues par la **Résolution N°04/UPAP/CA/XLII/2024** relative à la présentation d'une résolution d'amendement des Actes à la 11^{ème} session ordinaire de la conférence des plénipotentiaires et la **Recommandation N°02/UPAP/CA/XLII/2024** relative à la Régulation postale :

- Présenter à la 11^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires des propositions d'amendement aux Actes de l'Union ;
- Proposer un cadre réglementaire de régulation des services financiers postaux.

A l'issue de la présentation, les membres de la Commission Politique et Régulation ont pris note du document.

L'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations adoptées par le Conseil d'administration au cours du cycle quadriennal 2021/2022-2024/2025 est joint en **annexe 3**.

4. L'état de mise en œuvre du plan d'action quadriennal 2021/2022-2024/2025 de la Commission Politique et Régulation

Il a été présenté par le Secrétariat général sous le document **n°UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025-Doc n°03 et annexe**.

De cette présentation, il est ressorti que le plan d'actions quadriennal 2021/2022-2024/2025 de la Commission Politique et Régulation comprend **dix-sept (17)** livrables et **cinquante (50)** activités.

Ainsi, sur le nombre total d'activités programmées, **vingt-six (26)** activités, soit **52%** ont été entièrement réalisées. En revanche, **vingt-quatre (24)** activités, soit **48%** sont en cours de réalisation.

Ce taux relativement faible s'explique principalement par la non-réalisation de certaines activités en matière de régulation postale due à l'insuffisance des documents et modèles disponibles. En rappel, à la requête du Secrétariat général de l'UPAP aux Etats membres et Unions restreintes de transmettre leurs documents et modèles de régulation postale, seules la CRASA et la SAPOA avaient transmis leurs modèles et documents y relatifs. Ainsi, cette insuffisance d'informations n'a pas permis au Secrétariat général de l'UPAP de mettre en œuvre de nombreuses activités relatives à la régulation postale.

Cependant, les résultats de l'analyse des réponses au questionnaire sur la régulation postale en Afrique a permis au Secrétariat général de disposer d'informations quantitatives et qualitatives à même de lui permettre de réaliser effectivement les activités concernées au cours du cycle quadriennal 2026/2027-2029/2030.

A la fin de la présentation du document, les membres de la Commission Politique et Régulation ont formulé les observations suivantes consistant pour le Secrétariat général à :

- travailler en étroite collaboration avec les Unions restreintes notamment la CRASA et EACO pour redéfinir les obligations du service postal universel ;
- requérir les propositions d'amendement éventuelles des autres sous régions de l'UPU afin de les examiner et de se faire une opinion qui pourrait être défendue lors du prochain Congrès de l'UPU ;
- Poursuivre les efforts en vue de l'adoption de la Directive postale africaine. Toutefois, ces efforts ne devraient pas exclure la possibilité d'avoir des réunions en présentiel avec les responsables de la Commission de l'Union africaine.

Par ailleurs, le Président de la Commission Politique et Régulation a lancé un appel aux Etats membres à répondre dans le délai imparti aux questionnaires adressés par le Secrétaire général de l'UPAP.

Consécutivement aux échanges sur la présentation, la Commission Politique et Régulation a pris note du document n°**UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025-Doc n°03 et annexe** qui est joint en **annexe 4**.

5. Présentation du rapport du Groupe de Travail sur l'Harmonisation des cadres Politiques et Juridiques (GTHPJ)

En sa qualité de président du Groupe de travail, le Zimbabwe représenté par M. Kennedy Dewera a tout d'abord exprimé sa reconnaissance à la République unie de Tanzanie et au Secrétariat général respectivement pour la bonne organisation de la 43ème session ordinaire du Conseil d'administration et la qualité des documents mis à la disposition des délégués. Il a ensuite procédé à la présentation du document n° **UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025 Doc n°04 et annexes** portant rapport de la réunion du Groupe de Travail sur l'Harmonisation des cadres Politiques et Juridiques (GTHPJ).

La présentation du rapport du Groupe de travail a porté, outre l'état de mise en œuvre du plan d'actions quadriennal du groupe de travail et l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandations en matière juridique et politique récapitulés aux points **IV (3) et (4)** du présent rapport, sur les propositions d'amendement aux Actes de l'Union, au Règlement du personnel de l'UPAP, au Règlement intérieur du Conseil d'administration et aux termes de référence de l'équipe spéciale « Développement durable .»

A l'issue de la présentation du rapport du Groupe de travail, le Secrétariat général de l'UPAP a présenté, de façon détaillée, les documents de travail portant sur les propositions d'amendement et les termes de référence de l'équipe spéciale « Développement durable. »

a) Sur les propositions d'amendement des Actes de l'Union

Les propositions d'amendement des Actes de l'Union ont été présentées sous le document n°**UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025-Doc n°04a et annexe**. De cette présentation, il est ressorti que les propositions d'amendement aux Actes de l'Union visent à :

- i) Harmoniser les dispositions de la Convention de l'UPAP et celles du Règlement d'exécution de la Convention ;
- ii) Renforcer la promotion du genre au sein de l'Union dans la version française des Actes de l'Union ;

- iii) Introduire les meilleures pratiques internationales en matière de vote en l'occurrence le vote par acclamation ;
- iv) Assurer le pourvoi effectif des sièges et/ou postes au sein des organes tout en améliorant la capacité financière de l'Union.

A cet effet, les propositions d'amendement aux Actes de l'Union ont porté sur :

- i) La promotion du genre dans la version française des Actes de l'Union ;
- ii) Les droits et obligations des Etats membres et des membres associés ;
- iii) L'introduction d'un nouveau mode d'élection des fonctionnaires élus (le vote par acclamation).

A l'issue de la présentation, les membres de la commission Politique et Régulation ont formulé les observations suivantes avant d'adopter les propositions d'amendement formulées :

- Ajouter le terme « au moins » à la proposition d'amendement à l'article 20 (3), b) afin d'apporter plus de clarté sur le seuil à partir duquel les Etats membres ayant accumulé des arriérés de contribution sont éligibles à la perte de leurs droits vis-à-vis de l'Union.
- Réécrire le point 5 de la proposition d'amendement à l'article 20 (3), b) ainsi qu'il suit : « Les sanctions automatiques sont levées d'office et avec effet immédiat dès que le Pays-membre concerné s'est acquitté entièrement de ses arriérés de contributions obligatoires dues à l'Union en capital et intérêts. Toutefois, Exceptionnellement le pays membre concerné pourrait bénéficier d'une levée automatique et temporaire de la sanction lorsqu'il convient avec l'Union de se soumettre à un plan d'apurement des arriérés et paye effectivement au moins 50% du montant dû à l'Union. Les propositions d'amendement aux Actes de l'Union sont jointes en **Annexe 5**.

b) Sur les propositions d'amendement au Règlement du personnel de l'UPAP

Elles ont été présentées sous le document n°UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025-Doc n°04b et annexe. Ce faisant, le Secrétariat général de l'UPAP a rappelé que lesdites propositions d'amendement poursuivent les objectifs suivants :

- i) Harmoniser les dispositions du Règlement du personnel de l'UPAP ;
- ii) Renforcer l'équité dans la gestion des membres du personnel de l'UPAP ;
- iii) Renforcer l'efficacité de la procédure disciplinaire tout en préservant au mieux les droits des membres du personnel de l'UPAP ;

iv) Mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines.

Pour ce faire, les membres de la Commission Politique et régulation ont discuté sur les propositions d'amendement portant sur l'avancement, le reclassement et la promotion, le quorum et le fonctionnement du comité consultatif, les jours fériés, les indemnités et avantages communs à tous les membres du personnel, la procédure disciplinaire et l'administration de la sanction et la cessation de service notamment la démission, le licenciement, le renvoi, la mise à la retraite anticipée pour raisons médicales, le décès et l'invalidité permanente et le rappel ou la fin de la mise à disposition.

Après la présentation, les membres de la Commission Politique et Régulation ont formulé les observations suivantes :

- Reformuler la proposition d'amendement à l'article 65 relatif à la Révocation en prévoyant un délai de préavis ;
- Distinguer la révocation des membres du personnel recrutés à l'international de celle des membres du personnel recrutés localement pour ainsi tenir compte de l'exigence de recourir à une recommandation du comité consultatif pour les membres du personnel recrutés localement et à l'approbation du Conseil d'administration pour ceux recrutés à l'international ;
- Prévoir expressément dans le cas de la révocation les droits et indemnités prévus par le Règlement du personnel ;
- Ajouter la terme « Poste vacant » à la définition de la « promotion »;
- Remplacer le terme « bénéficiaires » par « ayants droits » dans la formulation de la proposition d'amendement à l'article 67 relatif au « Décès d'un membre du personnel » ;
- Ajouter le terme « entre autres » à la formulation de la proposition d'amendement portant sur l'article 68 « Rappel ou fin de mise à disposition pour ainsi tenir compte de la multitude de raisons pouvant justifier la fin de la mise à disposition.

A l'issue des échanges, les membres de la Commission Politique et Régulation ont adopté et autorisé le Secrétariat général de l'UPAP à transmettre à la Commission Administration et Finance les propositions d'amendement au Règlement du personnel de l'UPAP pour examen et présentation à la plénière du Conseil d'administration pour adoption.

Les propositions d'amendement au Règlement du personnel de l'UPAP sont jointes en **annexe 6**.

c) Sur la proposition d'amendement au Règlement intérieur du Conseil d'administration

La proposition d'amendement au Règlement intérieur du Conseil d'administration a été présentée sous le document **n°UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025 Doc n°04c et annexe**. Elle porte sur l'**article 4 (2)** du Règlement intérieur du Conseil d'administration et vise à remédier à une insuffisance liée à la durée effective du mandat du bureau élu lors de la session ordinaire du conseil d'administration précédant immédiatement la session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires. Ainsi, en vue de permettre audit bureau de jouer pleinement son rôle entre deux (02) sessions de la Conférence, il est proposé de formaliser une pratique déjà existante au sein de l'Union.

Après la présentation du document **n°UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025 Doc n°04c et annexe**, les membres de la Commission Politique et Régulation ont adopté la proposition d'amendement au Règlement intérieur du Conseil d'administration.

La proposition d'amendement au Règlement intérieur du Conseil d'administration est jointe en **annexe 7**.

d) Sur les termes de référence de l'équipe spéciale « Développement durable »

Le Secrétariat général de l'UPAP a présenté les termes de références de l'équipe spéciale « Développement durable » sous le document **n° UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025 Doc n°04d et annexe**. Il est ressorti de cette présentation qu'en vue de renforcer le rôle important du secteur postal africain dans la lutte mondiale pour le développement durable, il est proposé de mettre en place une équipe spéciale dénommée « **Développement durable** ». Elle constituera un cadre formel d'échanges, de partage d'expériences et de meilleures pratiques sur les questions relatives au développement durable.

Suite à la présentation, les observations suivantes ont été formulées par les membres de la Commission Politique et Régulation :

- s'inspirer du cadre de résilience africaine de l'Union africaine qui vise principalement à renforcer la capacité du continent à faire face aux défis liés aux changements climatiques ;
- envisager les possibilités pour l'UPAP de bénéficier des mécanismes de financement disponibles pour la lutte contre les changements climatiques ;
- envisager les voies et moyens pour monétiser la faible contribution de l'Afrique aux émissions mondiales de carbone.

Par ailleurs, les Etats membres suivants se sont proposés en qualité de membres de l'équipe spéciale « Développement durable » : **Burkina Faso, République de Côte d'ivoire et Ghana**.

Telephone
Téléphone
255 27 2543263

Telefax
Téléfax
255 27 2543265

Address/Adresse
Plot 114, Block Z,
Golf Course, Sekei
P.O Box 6026, Arusha 23000
United Rep. of Tanzania
Rep. Unie de Tanzanie

Website
Site Web
www.upap-papu.africa

E-mail Address
Adresse E-mail
sc@papu.co.tz

A l'issue des échanges, la Commission Politique et Régulation a adopté la proposition de création de l'équipe spéciale ainsi que les termes de référence proposés à cet effet. Les termes de référence sont joints en **annexe 8**.

6. Présentation du rapport du Groupe de Travail sur le Renforcement de la Régulation

En sa qualité de présidente du Groupe de Travail sur le Renforcement de la Régulation (GTRR), Mme BAMBA Hadjaratou, représentant la République de Côte d'Ivoire a, avant la présentation du rapport, exprimé toute sa reconnaissance à la République unie de Tanzanie et au Secrétariat général respectivement pour la bonne organisation de la 43ème session ordinaire du Conseil d'administration et la qualité des documents mis à la disposition des délégués.

Côté sous le document n° **UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025 Doc n°05 et annexes**, le rapport du Groupe de Travail sur le Renforcement de la Régulation a, en sus de l'état de mise en œuvre du plan d'actions quadriennal du groupe de travail et l'état de mise en œuvre des décisions, résolutions et recommandation en matière de régulation postale récapitulés aux points **IV (3) et (4)** du présent rapport, porté sur les résultats de l'analyse des réponses au questionnaire sur la régulation postale, les propositions de thème, de date et de lieu de la 3ème édition de la Conférence des régulateurs postaux africain ainsi que le rapport assorti des résultats et recommandations de la 2ème édition de la Conférence des régulateurs postaux africains.

Consécutivement à la présentation du rapport du groupe de travail, le Secrétariat général a présenté, de façon détaillée, les résultats de l'analyse des réponses au questionnaire sur la régulation postale en Afrique et les documents de travail relatifs aux 2ème et 3ème éditions de la Conférence des régulateurs postaux africains.

a) Sur les résultats de l'analyse des réponses au questionnaire sur la régulation postale en Afrique

Ils ont été présentés sous le document n°**UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025-Doc n°05a**. Dans cet exposé, le Secrétariat général a rappelé que l'objectif principal du questionnaire est de pallier l'insuffisance d'informations et de documents de régulation postale en créant une base de données à même de lui permettre de faire l'état des lieux et d'envisager les perspectives sous la forme de recommandations et propositions de documents et politiques en matière de régulation postale.

En rappel, ledit questionnaire a porté entre autres sur les politiques nationales de régulation, les services réservés, le service postal universel et son financement, le système de régulation, le statut juridique des Autorité de régulation, etc.

Ainsi, l'analyse des réponses des Etats membres a permis d'identifier **douze (12)** défis principaux de la régulation postale en Afrique et **trente-cinq (35)** recommandations. Ces recommandations seront déclinées par le Secrétariat général, en collaboration avec les équipes thématiques, en activités puis intégrées dans le plan d'actions quadriennal 2026/2027- 2029/2030.

A l'issue de la présentation, les membres de la Commission Politique et Régulation ont adopté les défis et recommandations après avoir formulé les observations suivantes :

- La nécessité pour les Etats membres de répondre à temps utile aux questionnaires adressés par le Secrétariat général de l'UPAP ;
- Associer les opérateurs postaux et les Ministères en charge des services postaux aux questionnaires sur la régulation postale afin de traiter de façon holistique les défis qui se posent au secteur postal africain.
- Réécrire la partie du rapport relative au système de régulation postale afin d'établir davantage le lien entre l'analyse des résultats et la recommandation portant sur la mise en place d'autorité de régulation multisectorielle ;
- Ajouter aux défis identifiés, celui relatif aux difficultés rencontrées par les opérateurs désignés dans la tarification des services postaux ;
- Formuler une recommandation pour prendre en charge le défis portant sur la tarification des services postaux

Le document n° **UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025-Doc n°05a** relatif aux résultats de l'analyse des réponses au questionnaire sur la régulation postale est joint **en annexe 9**.

b) Sur le rapport de la 2^{ème} Conférence des régulateurs postaux africains

Le Secrétariat général de l'UPAP a, à travers le document de travail n° **UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025-Doc n°05d et annexe**, informé les membres de la Commission Politique et Régulation que la 2^{ème} Conférence des régulateurs postaux a été conjointement organisée avec la CRASA, du 2 au 3 Décembre 2024 à Victoria Falls au Zimbabwe.

Le Secrétariat général a alors salué la fructueuse collaboration de la CRASA et exprimé sa profonde gratitude aux autorités de la République du Zimbabwe pour l'organisation réussie de cette 2^{ème} Conférence des régulateurs postaux.

Placée sous le thème « **Tendances émergentes du secteur postal et de la régulation à l'ère du numérique.** », la 2^{ème} Conférence des régulateurs postaux a abouti à l'adoption de recommandations dont la mise en œuvre a été requise par le Secrétariat général par voie de circulaire.

Consécutivement à la présentation du document de travail y relatif, les membres de la Commission Politique et Régulation ont pris note du rapport de la 2^{ème} Conférence des régulateurs postaux. Le document de travail y relatif est joint en **annexe 10**.

c) Sur la note du Secrétariat général sur l'organisation de la 3^{ème} Conférence des régulateurs postaux africains

Une note sur l'organisation de la 3^{ème} Conférence des régulateurs postaux africains a été présentée par le Secrétariat général sous le document n° **UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025-Doc No.05e**. Dans cet exposé, le Secrétariat général a informé aux participants que la 3^{ème} Conférence des régulateurs postaux portera sur le thème : « ***Emergence des sociétés de messagerie à l'ère des avancées technologiques : quelles perspectives pour stimuler la croissance et développer du marché postal africain ?*** »

Ce choix se justifie d'autant plus que l'environnement actuel est marqué par un nombre de plus en plus croissant de personnes physiques ou morales menant des activités postales en dehors du cadre juridique des activités postales (opérateurs postaux illégaux). Ce phénomène impose donc aux opérateurs régulièrement autorisés une concurrence déloyale avec ses corolaires de non-respect des droits des consommateurs, de fuite de recettes fiscales (non-paiement des redevances postales), la mise en difficulté des opérateurs agréées, etc.

Cette proposition de thème vise alors à permettre aux régulateurs postaux africains de partager les connaissances, les bonnes pratiques et d'envisager des directives pertinentes (recommandations, résolutions et décisions) à l'effet de lutter contre la concurrence déloyale des opérateurs postaux exerçant illégalement les activités postales.

Quant à la date de la 3^{ème} Conférence des régulateurs postaux africains, le Secrétariat général de l'UPAP a informé les membres de la Commission Politique et Régulation qu'elle se tiendra courant dernier trimestre de l'année 2025 sauf si un Etat membre décide de l'abriter à une autre période ou date convenue avec le Secrétariat général.

S'agissant du lieu, le Secrétariat général a lancé un appel aux Etats membres à manifester leurs intérêts à l'abriter sur leurs territoires. Toutefois, à défaut d'intérêt manifesté par un Etat membre, la 3^{ème} Conférence des régulateurs postaux africains se tiendra au siège de l'Union panafricaine des Postes (UPAP) à Arusha, en République unie de Tanzanie et ce, sous réserve de disponibilité budgétaire.

A la fin de présentation, le Président de la Commission Politique et Régulation a, à la suite du Secrétariat général, lancé un appel aux Etats membres de la Commission à exprimer à temps opportun leur volonté à abriter la 3^{ème} Conférence des régulateurs postaux africains. Les membres de la Commission Politique et Régulation ont pris bonne note du document portant sur l'organisation de la 3^{ème} Conférence des régulateurs postaux qui est joint en **annexe 11**.

d) Sur la composition du bureau du Forum des régulateurs postaux africains

Le Secrétariat général a présenté aux membres de la Commission Politique et Régulation le document **n°UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025 Doc n°05c** relatif à la composition du bureau du Forum des régulateurs postaux. Dans son exposé, le Secrétariat général a souligné que le réaménagement de la composition du bureau vise à se conformer aux dispositions du **point 7** des termes de référence du forum des régulateurs postaux qui stipule que : « **La présidence du Forum est assurée de manière tournante par un Etat membre en tenant compte de la répartition géographique de l'Union africaine.** » En rappel, depuis 2022, la présidence du forum des régulateurs postaux a été assurée par la région du centre en l'occurrence la République Démocratique du Congo.

Ainsi, les participants à la réunion préparatoire en ligne du Forum des régulateurs postaux tenue le 05 juin 2025 ont adopté la composition suivante du bureau du Forum des régulateurs postaux :

- ✓ Co-présidents : **Niger (Ouest) & Maroc (Nord)**;
- ✓ Rapporteurs : **Tchad (Centrale), Malawi (Australe) & Tanzanie (Est)**.

Ce nouveau bureau présidera les travaux des 7^{ème} et 8^{ème} éditions du forum des régulateurs postaux et ce, conformément aux dispositions du point 7 des termes de référence adoptés par la

résolution **n°07/UPAP/CA/XLI/2023** portant approbation des termes de référence des Fora des dirigeants postaux et des régulateurs postaux africains.

A l'issue de l'exposé, les membres de la Commission Politique et Régulation ont pris note de la composition du bureau du forum des régulateurs postaux africains.

Le document **n°UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025 Doc n°05c** relatif à la composition du bureau du Forum des régulateurs postaux est joint en **annexe 12**.

e) Sur le thème, les panélistes et les modérateurs de la 7^{ème} édition du forum des régulateurs postaux africains

Le document **n°UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025 Doc n°05b** a été présenté par le Secrétariat général de l'UPAP. De cette présentation, il est ressorti que le thème de la 7^{ème} édition du Forum des régulateurs postaux est : « **Le financement du service postal universel : défis réglementaires, techniques et financiers et perspectives.** »

Ce choix est motivé par les difficultés rencontrées par les Etats membres pour compenser à juste prix le surcoût engendré par la fourniture du service postal universel. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs dont :

- L'inefficacité des services réservés pour lesquels les régulateurs postaux éprouvent des difficultés à faire respecter par les opérateurs postaux privés ;
- Le non-paiement des redevances postales ou l'insuffisance du fonds de compensation lorsque les redevances postales sont régulièrement payées par les opérateurs postaux ;
- Les difficultés à bénéficier effectivement des subventions des Etats membres ;
- Non présentation de demandes de compensation normalement justifiables.

Il s'avère alors nécessaire pour les régulateurs postaux africains d'échanger et proposer des solutions pour un financement régulier et à juste prix du service postal universel.

Quant aux panélistes, les Etats membres suivants se sont, lors de la réunion préparatoire du Forum des Régulateurs postaux, manifestés pour y participer en qualité de panélistes : **Burkina Faso, le Niger, la République Démocratique du Congo et le Malawi.**

S'agissant de la modération des panels, elle sera assurée par les Etats membres et organisations sous régionales suivantes : **l'Ouganda, le Gabon, EACO et CRASA.**

Toutefois, Face au nombre insuffisant des panélistes, le Secrétariat général de l'UPAP a lancé un appel aux participants à la session de la Commission Politique et Régulation à participer en qualité de panélistes à la 7^{ème} édition du Forum des régulateurs postaux. Ont répondu favorablement à cet appel, les Etats membres suivants : **République de Côte d'Ivoire, Afrique du Sud, République unie de Tanzanie, Malawi, Zimbabwe, Cameroun, Sénégal et Niger**

Après les discussions, les participants à la session de la Commission Politique et Régulation ont pris note du thème, de la liste des panélistes et modérateurs.

Le document **n°UPAP/CA/CAT/CPR/05/2025 Doc n°05b** relatif au thème, les panélistes et modérateurs de la 7^{ème} édition du Forum des régulateurs postaux est joint en **annexe 13**.

V. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION POLITIQUE ET REGULATION

A l'issue des discussions sur les rapports des groupes de travail et les annexes, la commission Politique et Régulation recommande au Conseil d'administration de :

- Approuver le projet de résolution portant présentation à la 11^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires des propositions d'amendement aux Actes de l'Union ;
- Approuver la proposition d'amendement au Règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- Approuver la création de l'équipe spéciale « Développement durable » ainsi que ses termes de référence ;
- Approuver les défis et recommandations issus des résultats de l'analyse des réponses au questionnaire sur la régulation postale en Afrique et d'instruire le Secrétariat général de définir en collaboration avec les équipes thématiques un plan d'actions à intégrer dans le plan d'actions quadriennal 2026/2027-2029-2030.

Les projets de résolutions, décisions et recommandations du Conseil d'administration sont joints en **annexe 14**.

VI. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

La date et le lieu de la prochaine réunion seront communiqués ultérieurement aux membres de la Commission Politique et Régulation, après concertation entre le Secrétariat général et le bureau.

Telephone
Téléphone
255 27 2543263

Telefax
Téléfax
255 27 2543265

Address/Adresse
Plot 114, Block Z,
Golf Course, Sekei
P.O Box 6026, Arusha 23000
United Rep. of Tanzania
Rep. Unie de Tanzanie

Website
Site Web
www.upap-papu.africa

E-mail Address
Adresse E-mail
sc@papu.co.tz

VII. DIVERS

Aucun point de divers n'a été présenté ni par le Secrétariat général ni par les membres de la Commission.

VIII. CLOTURE

Le Secrétaire général adjoint de l'UPAP a exprimé sa reconnaissance aux membres du bureau de la Commission Politique et Régulation pour avoir conduit de main de maître les travaux de cette 5^{ème} session de la Commission Politique et Régulation. Il a aussi félicité les participants pour leur participation active et leurs contributions pertinentes aux travaux. Il a enfin remercié et félicité le personnel du Secrétariat général, les interprètes externes, les techniciens pour le travail abattu.

Quant au Président de la Commission, il a d'abord exprimé sa profonde gratitude à la République unie de Tanzanie pour l'excellente organisation. Ensuite, Il a salué le climat fraternel dans lequel les échanges se sont déroulés avant de remercier et féliciter les membres de la commission, le Secrétariat général et les interprètes respectivement pour la qualité des contributions, des documents de travail et de l'interprétation. Il a, enfin, clôturé la session de la Commission Politique et Régulation à 18 :30. (TU+3).

Président
Kenya

Secrétaire
Secrétaire général

Telephone
Téléphone
255 27 2543263

Telefax
Téléfax
255 27 2543265

Address/Adresse
Plot 114, Block Z,
Golf Course, Sekei
P.O Box 6026, Arusha 23000
United Rep. of Tanzania
Rep. Unie de Tanzanie

Website
Site Web
www.upap-papu.africa

E-mail Address
Adresse E-mail
sc@papu.co.tz

ANNEXE 1 : Liste des Participants

Telephone
Téléphone
255 27 2543263

Telefax
Téléfax
255 27 2543265

Address/Adresse
Plot 114, Block Z,
Golf Course, Sekei
P.O Box 6026, Arusha 23000
United Rep. of Tanzania
Rep. Unie de Tanzanie

Website
Site Web
www.upap-papu.africa

E-mail Address
Adresse E-mail
sc@papu.co.tz

ANNEXE 14 : Projet de résolutions, décisions et recommandation

Projet de Résolution n°.../UPAP/CA/XLIII/2025

Relative à la présentation à la 11^{ème} session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires de l'UPAP d'un projet de décision portant amendement des Actes de l'Union

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 43^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2025, à la Tour de l'UPAP, à Arusha, en République unie de Tanzanie ;

Vu les dispositions de l'article 30 (3) de la Convention de l'UPAP ;

Vu en outre les dispositions des articles 2 (1) et 36 (2) du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

Vu enfin le Règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Ayant pris connaissance des propositions d'amendements des Actes de l'Union relatives à la promotion du genre, aux droits des Etats membres, à la procédure d'élection du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint ainsi que des droits et obligations des membres associés ;

Soucieux de remédier aux insuffisances relevées ;

Notant que lesdites propositions d'amendement portent effectivement sur les Actes de l'Union ;

Convaincu de la pertinence desdites propositions d'amendement qui visent à remédier aux insuffisances des Actes de l'Union ;

Ayant examiné la recommandation de la Commission Politique et Régulation ;

Mandaté par les dispositions de l'article 5 (10) du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

APPROUVE :

La présentation à la 11^{ème} session ordinaire de la Conférence d'un projet de résolution portant amendement des Actes de l'Union tel que sus énoncé ;

CHARGE :

Le Secrétariat général de l'UPAP de la présentation desdites propositions d'amendements à la prochaine session de la Conférence des plénipotentiaires.

Fait à Arusha, en Tanzanie, le 25 juin 2025

**Projet de Décision n°..../UPAP/CA/XLIII/2025 Portant adoption de la
proposition d'amendement au Règlement intérieur du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 43^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2025, à la Tour de l'UPAP, à Arusha, en République unie de Tanzanie ;

Vu les dispositions de l'article 32 de la Convention de l'UPAP ;

Vu en outre le Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

Vu enfin les dispositions de l'article 4 (2) du Règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Notant que le bureau élu lors de la session ordinaire du Conseil d'administration précédant la session ordinaire de la Conférence des plénipotentiaires dispose effectivement d'un mandat inférieur à un (01) an et très souvent de quelques jours ;

Ayant pris connaissance de la proposition d'amendement au Règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Soucieux de remédier à l'insuffisance relevée ;

Notant que ladite proposition d'amendement porte effectivement sur le Règlement intérieur du Conseil ;

Convaincu de la pertinence de ladite proposition d'amendement qui visent à formaliser une pratique déjà existante au sein de l'Union ;

Ayant examiné la recommandation de la Commission Politique et Régulation ;

Mandaté par les dispositions de l'article 24 du Règlement intérieur du Conseil d'administration

DECIDE :

D'approuver la proposition d'amendement au Règlement intérieur du Conseil d'administration telle qu'annexée à la présente décision.

CHARGE :

Le Secrétariat général de l'UPAP de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait à Arusha, en Tanzanie, le 25 juin 2025

Projet de Décision n°..../UPAP/CA/XLIII/2025

Portant création de l'équipe spéciale « Développement durable »

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 43^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2025, à la Tour de l'UPAP, à Arusha, en République unie de Tanzanie ;

Vu la Convention de l'UPAP ;

Vu en outre le Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

Vu enfin le Règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Considérant que le développement durable est une préoccupation africaine voire mondiale prise en compte dans l'Agenda 2050 des Nations unies et l'Agenda 2063 de l'Union africaine ;

Considérant en outre que plusieurs actions sont entreprises, dans divers secteurs d'activité, tant aux niveaux national et international

Notant que le secteur postal africain est un acteur majeur dans la lutte pour la promotion du développement durable ;

Notant en outre que les actions entreprises au niveau de l'UPAP restent timides et manquent de grande visibilité ;

Convaincu de la pertinence de la création d'un cadre formel de partage d'expériences et de connaissances sur les questions de développement durable ;

Ayant examiné la recommandation de la Commission Politique et Régulation ;

Mandaté par les dispositions de l'article 19 du Règlement intérieur du Conseil d'administration

DECIDE :

De La création de l'équipe spéciale « Développement durable »

APPROUVE

Les termes de références de l'équipe spéciale « Développement durable »

CHARGE :

Le Secrétariat général de l'UPAP de la mise en œuvre de la présente décision.

Fait à Arusha, en Tanzanie, le 25 juin 2025

Projet de Résolution n°...../UPAP/CA/XLIII/2025

Relative aux résultats de l'analyse des réponses au questionnaire sur la régulation postale en Afrique

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 43^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2025, à la Tour de l'UPAP, à Arusha, en République unie de Tanzanie ;

Vu les dispositions des articles 9 et 12 (2) de la Convention de l'UPAP ;

Vu en outre les dispositions de l'article 5 (10) du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

Vu enfin le Règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Considérant le fait que le Secrétariat général de l'UPAP ne dispose pas d'informations ou de documents en quantité et en qualité sur la régulation postale en Afrique au regard de la nécessité de constituer un référentiel de données de base aux fins de mieux encadrer l'exécution du programme d'activités quadriennal 2021/2022-2024/2025 de la Commission Politique et Régulation ;

Ayant pris connaissance des résultats de l'analyse des réponses au questionnaire sur la régulation postale ainsi que les activités à mener et les recommandations qui en résultent ;

Soucieux de mettre à la disposition du Secrétariat général une base de données à même de permettre l'élaboration des documents et politiques en matière de régulation postale ;

Convaincu de la pertinence pour le secteur postal, des activités prévues et des recommandations formulées ;

Ayant examiné les recommandations de la Commission Politique et Régulation ;

Mandaté par les dispositions de l'article 5 (10) du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

APPROUVE :

Les activités et les recommandations issues de l'analyse des réponses au questionnaire sur la régulation postale en Afrique et joints en annexe de la présente résolution ;

INSTRUIT :

Le Secrétariat général de l'UPAP de définir en collaboration avec les équipes thématiques, au cours de l'exercice financier 2025/2026, un plan d'actions à intégrer dans le plan d'actions quadriennal 2026/2027-2029/2030 de l'UPAP ;

CHARGE

Le Secrétariat général de l'UPAP de la mise en œuvre de la présente résolution.

Fait à Arusha, en Tanzanie, le 25 juin 2025

Projet de Recommandation n°..../UPAP/CA/XLIII/2025
Relative aux résultats de l'analyse des réponses au questionnaire
sur la régulation postale en Afrique

Le Conseil d'administration de l'Union panafricaine des postes (UPAP) réuni en sa 43^{ème} session ordinaire du 24 au 25 juin 2025, à la Tour de l'UPAP, à Arusha, en République unie de Tanzanie ;

Vu les dispositions des articles 9 et 12 (2) de la Convention de l'UPAP ;

Vu en outre les dispositions de l'article 5 (10) du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

Vu enfin le Règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Ayant pris connaissance des résultats de l'analyse des réponses au questionnaire sur la régulation postale ainsi que des défis et recommandations qui en résultent ;

Convaincu de la pertinence des défis et recommandations formulés ;

Ayant examiné la recommandation de la Commission Politique et Régulation ;

Mandaté par les dispositions de l'article 5 (10) du Règlement d'exécution de la Convention de l'UPAP ;

RECOMMANDE :

1. Aux Ministères en charge des services postaux de :

- i) Renforcer l'indépendance et l'autonomie des régulateurs postaux au moyen de textes législatifs propices à leur viabilité opérationnelle et financière ;
- ii) Créer un cadre national de concertation périodique entre les acteurs du secteur postal ;
- iii) Mettre en place des mesures incitatives pour renforcer les investissements dans le secteur postal.

2. Aux Régulateurs postaux de :

- i) Renforcer les contrôles des obligations des opérateurs postaux et instaurer des conditions de concurrence équitables ;
- ii) Assurer le suivi de l'évolution du secteur postal international et garantir la proactivité du secteur face aux chocs potentiels ;
- iii) Assurer le suivi-évaluation des activités de régulation postale et en communiquer les résultats à l'UPAP.

CHARGE

Le Secrétariat général de l'UPAP de la coordination, du suivi de la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport au Conseil d'administration.

Fait à Arusha, en Tanzanie, le 25 juin 2025